

ALC

La lettre de la Construction durable en Bretagne

Le projet de loi de finances pour 2024 rallonge le budget pour la transition écologique page 2

En 2022, le marché de la construction bois tire son épingle du jeu page 4

Au 2^{ème} trimestre 2023, le dynamisme du marché solaire se confirme sur les segments de petite puissance page 6

Publication n°

72

Octobre 2023

vëia

Une marque de la Cellule Economique de Bretagne





Efficacité énergétique

Le président Emmanuel Macron a annoncé mardi 5 septembre le déblocage en 2024 de 500 millions d'euros du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des écoles, avec l'objectif d'adapter plus de 40 000 établissements scolaires au réchauffement climatique d'ici 10 ans. Annoncé il y a un an, le Fonds Vert, d'un montant de 2 milliards d'euros, vise à aider les collectivités territoriales pour le financement de projets dans les domaines de la performance environnementale, de l'adaptation du territoire au changement climatique et de l'amélioration du cadre de vie. Le programme de rénovation des établissements scolaires bénéficiera également de l'aide de la Banque des Territoires qui s'est engagée à prêter 2 milliards d'euros de travaux d'ici 2027.

L'ANAH annonce une hausse des aides aux rénovations globales à destination des ménages modestes et très modestes dans le cadre de MaPrimeRénov' Sérénité. Pour les ménages aux revenus très modestes, le taux de financement est porté à 65% du montant des travaux (contre 50% auparavant) ; pour les ménages aux revenus modestes, il est porté à 50% du montant des travaux (contre 35% auparavant). D'après les estimations de l'ANAH, ces deux catégories de ménages bénéficieront en moyenne d'une aide revalorisée d'environ 4 300 €, ce qui conduira à une subvention moyenne de près de 18 600€ pour un ménage aux ressources très modestes et 14 500 € pour un ménage aux ressources modestes.

Le projet de loi de finances pour 2024 a été présenté en Conseil des Ministres le 27 septembre 2023. Le Gouvernement engage 10 milliards d'euros (Md€) supplémentaires en 2024 pour accélérer la transition écologique. Sur les 10 milliards d'euros d'engagements supplémentaires, 7 milliards d'euros seront portés par le ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et le ministère de la Transition énergétique. Le reste du budget de la planification est notamment porté par le ministère de l'Agriculture et de la Souveraineté alimentaire et le plan France 2030. Le poste budgétaire le plus important est celui dédié à l'accélération de la rénovation des logements. Près de 5 milliards d'euros d'engagement sont prévus en 2024 pour accompagner les Français dans la rénovation de leurs logements, soit une hausse de 1,6 milliard d'euros des engagements par rapport à 2023. Cette augmentation viendra soutenir notamment la montée en charge des rénovations performantes aidées et accompagnées par MaPrimeRénov', avec un objectif de 200 000 rénovations dès 2024. Pour assurer le bon accompagnement des ménages souhaitant réaliser des rénovations performantes, le dispositif « Mon Accompagnateur Rénov' » sera également déployé en 2024. Le prêt à taux zéro (PTZ) sera prolongé mais recentré sur l'habitat collectif afin de renforcer son efficacité.





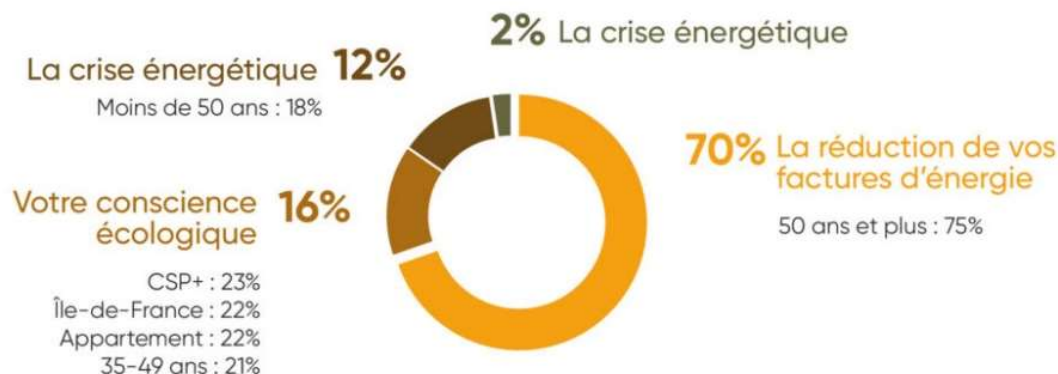
Efficacité énergétique

L'Agence nationale de l'habitat (Anah) lance une nouvelle campagne de communication grand public pour mieux faire connaître le réseau France Rénov' - le service public de la rénovation de l'habitat - qui a vocation à informer et à accompagner les Français afin de leur permettre de réaliser des travaux de rénovation énergétique. La campagne 2023 a 3 objectifs : (1) valoriser et mieux faire connaître ce service de proximité, porté par les acteurs de terrain, (2) créer un réflexe France Rénov' en amont du passage à l'acte pour garantir des projets de qualité, et (3) amplifier la dynamique de rénovation des copropriétés et des logements locatifs pour mettre à niveau le parc de logements privés existants.

D'après le baromètre HOME lancé par Sonergia en collaboration avec Opinion Way et réalisé auprès de 1 006 personnes propriétaires de leur logement, la très grande majorité des propriétaires s'intéressent de plus en plus à l'étiquette énergétique des logements, principalement pour des raisons financières. En effet, d'après les résultats, 9 propriétaires sur 10 connaissent la notion de DPE (Diagnostic de Performance Énergétique). Le sondage révèle également que 70 % d'entre eux adopteraient une attitude plus sobre pour réduire leurs factures d'énergie, loin devant la conscience écologique (16%) et la crise énergétique (12%).

Quelle est la raison principale qui vous pousse/pousserait à adopter une attitude plus sobre sur le plan énergétique ?

Base : ensemble (1006)



Source : Baromètre HOME – Habitat Optimisé & Maîtrise de l'Énergie réalisé par Sonergia et OpinionWay (Septembre 2023)

72% sont également prêts à réaliser des travaux de rénovation énergétique, avec un budget toutefois limité. Concernant les aides, ils attendent majoritairement au minimum 25% du montant des travaux pour passer à l'acte et espèrent des démarches simplifiées, notamment une centralisation des demandes et ne pas avoir à avancer le montant.





Efficacité énergétique

Formation

Un peu plus d'un an après le renouvellement de sa convention, le programme FEEBAT livre un état chiffré de sa contribution à la formation à la rénovation énergétique. La formation continue des professionnels en activité notamment n'a cessé de se développer au fil des ans. Depuis la création du programme, près de 200 000 professionnels ont suivi une formation prise financièrement en charge dans le cadre du programme. La formation FEEBAT la plus plébiscitée par les entreprises et artisans du bâtiment est le module RENOVE « Devenir Responsable Technique en rénovation énergétique de logements ». L'offre de formation FEEBAT s'est également élargie avec le lancement, en mai dernier, de DynaMOE COPRO, destiné aux architectes et maîtres d'œuvre.

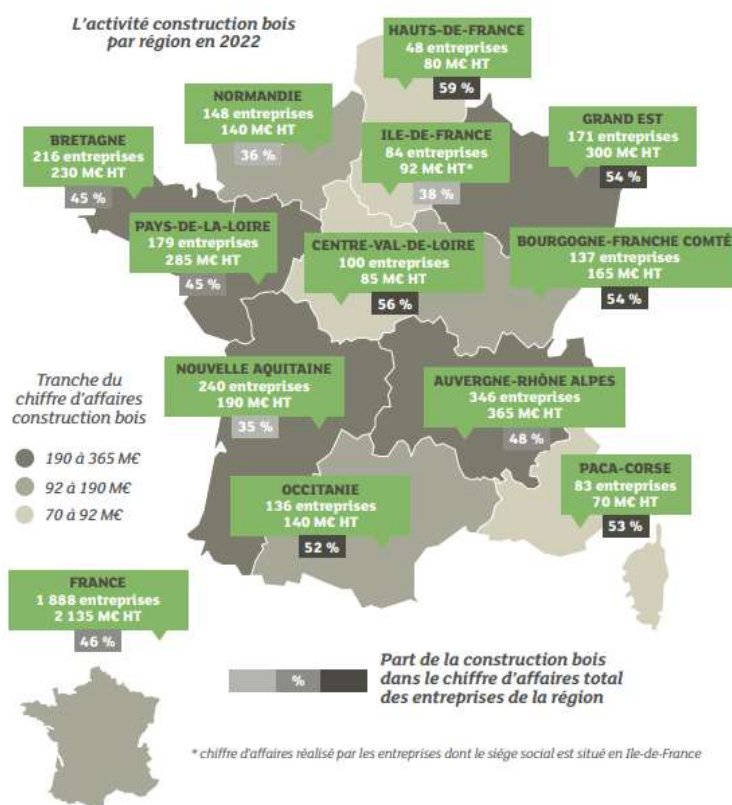
Le groupe Hellio, acteur de référence de l'efficacité énergétique en France, lance dès la rentrée 2023 Hellio Académie, un organisme de formation certifié Qualiopi destiné aux professionnels de la transition énergétique : entreprises de mise en œuvre, experts du bâtiment, de l'immobilier, architectes, bureaux d'études et acteurs du secteur tertiaire. Hellio Académie propose également des formations à destination des professionnels de l'immobilier, des gestionnaires et syndics de copropriété. Dès la rentrée 2023, Hellio Académie proposera également aux architectes et aux bureaux d'études une formation pour devenir Mon Accompagnateur Renov'. En effet, ils peuvent désormais faire leur demande d'agrément pour accompagner les ménages dans leurs projets de travaux. Avec plus de 30 heures de formation, les participants pourront bénéficier d'un enseignement complet : enjeux du dispositif, compétences requises pour accompagner les particuliers, connaissances des dispositifs d'aides et montage d'un plan de financement. Le programme comporte également un suivi personnalisé ("coaching") permettant d'accompagner les participants dans l'acquisition des connaissances, la maîtrise des cas pratiques, tout comme la constitution du dossier de demande d'agrément.





Matériau

Selon l'édition 2023 de l'enquête nationale réalisée par le Codifab et France Bois Forêt, le marché de la construction bois en 2022 continue son développement et conforte ses positions dans le secteur de la construction, malgré un contexte devenu défavorable. En effet, après les résultats de 2020 impactés par la crise sanitaire, de nombreux facteurs ont perturbé les résultats de l'année 2022 : difficultés d'approvisionnement des matériaux au cours du second semestre 2021, hausse des coûts des matières premières et de l'énergie, conflit en Ukraine et son impact sur l'économie, inflation importante, difficultés de recrutement dans les entreprises etc. Cependant, malgré ce contexte, les 1 888 entreprises présentes sur le marché de construction bois en France en 2022 ont réalisé un chiffre d'affaires de 2,135 milliards d'euros HT sur le marché de la construction bois en 2022, en hausse de 10,6% par rapport à 2020 (en valeur) et de 2% (en volume). Le marché de la construction bois est centré sur la construction neuve (73% du chiffre d'affaires total, avec une répartition entre logements et bâtiments non résidentiels). Le secteur de la maison individuelle a connu des difficultés en 2022, qui ont pu être en partie compensées par le développement du bois dans le logement collectif. L'Auvergne Rhône Alpes est la première région française de la construction bois, avec un chiffre d'affaires construction bois de 365 M € HT réalisé par 346 entreprises, soit 17% du chiffre d'affaires national construction bois. Après la région Auvergne-Rhône Alpes, les régions les plus importantes en construction bois sont la région Grand Est (300 M€ HT réalisés par 171 entreprises), les Pays-de-la-Loire (285 M€ HT par 179 entreprises) puis la Bretagne (230 M€ HT par 216 entreprises).



Source : Enquête Nationale de la Construction Bois – Activité 2022 France Bois Forêt, Codifab. Traitement : Cellule économique de Bretagne



Energie renouvelable

Selon l'Observatoire de l'énergie solaire photovoltaïque de France Territoire Solaire, le dynamisme du marché solaire se confirme sur les segments de petite puissance qui battent des records de raccordement au 2ème trimestre 2023. D'après les données de raccordement issues d'Enedis et de RTE au niveau métropolitain, le 2ème trimestre 2023 a enregistré 811 mégawatts de nouvelles capacités raccordées au réseau, ce qui représente encore une belle progression en comparaison aux trois premiers mois de l'année, où les professionnels avaient comptabilisé 655 MW de nouveaux branchements. Par rapport au 1er trimestre, ce 2ème trimestre est marqué par une hausse extrêmement forte du segment « autoconsommation » (totale ou partielle), avec près de 50 000 installations raccordées, ce qui constitue un record absolu. Le 2ème trimestre est également marqué par une forte hausse du segment des grandes et très grandes toitures avec des volumes raccordés respectivement de 162 MW et 13 MW. La part d'électricité photovoltaïque dans la consommation brute d'électricité en France est de 7,5% au 2ème trimestre 2023.

La SNCF crée une filiale, SNCF Renouvelables, dédiée à la production d'énergie solaire. La compagnie a pour objectif de livrer une première tranche de 1 000 hectares d'une capacité de 1 000 MWc d'électricité en 2030, soit l'équivalent d'un réacteur nucléaire. Les opérations démarreront dès 2023 avec un lot d'une trentaine de sites. La seconde phase, à partir de 2030, pourrait concerner des segments de 20 à 30 km le long des voies non circulées (7 000 km aujourd'hui), équipés de panneaux solaires longitudinaux et verticaux, afin d'atteindre l'autosuffisance en 2050. Pour commencer, la SNCF compte produire 20 % de ses besoins à la fin de la décennie. Les revenus liés à la revente de l'énergie participeront également au financement de la régénération du réseau ferré, notamment pendant les périodes de basse consommation. L'investissement pour la première phase sera d'environ 1 milliard d'euros.

Ça se passe en Bretagne

À Pleyben (29), une nouvelle formation de couvreurs s'ouvre au lycée des métiers du bâtiment de l'écoconstruction. Les futurs couvreurs seront formés à l'utilisation de drones et à la pose de panneaux photovoltaïques. En effet, les drones sont là pour limiter les risques de chute et permettent aux couvreurs de constater l'état des toitures sans monter sur les toits par mauvais temps et avec des températures négatives. Les apprentis seront aussi formés à la pose de panneaux photovoltaïques, formation qui s'inscrit dans la politique de développement durable portée par la Région Bretagne qui finance cette nouvelle formation. La formation commencera le 24 octobre et se terminera le 6 juin 2024. Dix semaines de stages en entreprise sont prévues. La formation pourra accueillir dix personnes.





Déchets

L'Organisme coordonnateur des éco-organismes (l'OCAB), la Fédération des distributeurs de matériaux de construction (FDMC) et la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) ont convenu d'arbitrer à partir du 1^{er} octobre pour chaque produit concerné s'il est "PMCB" et doit se voir appliquer l'éco-contribution ou "Non PMCB", et en être exempté. En effet, parmi les produits et matériaux assujettis à la REP PMCB, certains sont, par destination, d'un usage double, c'est-à-dire qu'ils peuvent couramment être employés aussi bien dans le cadre d'activités visées par la REP PMCB (activités de construction, rénovation ou démolition du secteur du bâtiment ou de la parcelle bâtie) que dans le cadre d'activités de travaux d'ouvrage d'art ou de génie civil en dehors de la parcelle bâtie. Une liste de ces produits à double usage a été mise à disposition de la filière par l'OCA Bâtiment sur son site Internet en mai 2023. Pour simplifier la gestion de ces produits à double usage, l'OCA Bâtiment, la Fédération des distributeurs de matériaux de construction (FDMC) et la Fédération nationale des travaux publics (FNTP) ont travaillé conjointement et entériné de nouvelles règles de gestion. Pour les quantités mises sur le marché à partir du 1^{er} octobre 2023, pour chaque produit actuellement considéré comme à double usage Bâtiment / TP, un arbitrage est appliqué. Ce produit devient, par convention, alternativement :

- PMCB (l'éco-contribution est appliquée systématiquement par le producteur, quel que soit l'usage final du produit. Tous les acheteurs de ce produit doivent s'acquitter de l'éco-contribution. Le système des attestations disparaît de ce fait pour ces produits).
- Non PMCB (l'éco-contribution n'est jamais appliquée sur le produit, quel que soit son usage final. Le système des attestations disparaît également de ce fait pour ces produits).
- Et dans des cas très limités, « à double usage Bâtiment / TP »

La liste des arbitrages pris fera l'objet d'un suivi et d'un bilan d'application dans un délai de six mois.

Cellule Economique de Bretagne

7, Boulevard Solferino – 35000 Rennes

Tél : 02 99 30 23 51

Courriel : contact@institut-veia.fr

www.institut-veia.fr

